
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 4 septembre 2024 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
M. Jean François Lebrun, chef de division par intérim - Urbanisme, permis et inspection
Mme Sherline Elien, Secrétaire-rechercheuse

ABSENCES :

Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheuse et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 20.

CA24 16 0201

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2024,
à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 septembre 2024, à 19 h tel que proposé en ajoutant, au point 40.04, les événements la « Fête des récoltes » organisée par l'organisme Outremont en famille le 29 septembre 2024 et le « Cross-Country du primaire » organisé par le Collège Stanislas le 4 octobre 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 20 H 14.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Maurice Mallette	Autobus scolaire et vignettes no 8
René Brault	Journal d'Outremont
Pierre Lacerte	Autobus scolaire
Brigitte Thomas	Travaux dans l'immeuble voisin (1307 Van-Horne) causant des dommages chez nous
Céline Forget	Plan de circulation à venir
Sylvie Potvin	Contrôle de vitesse sur l'avenue Marie-Stéphane
Christopher Bennett	Stationnement et sécurité devant l'école Saint-Germain
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Patricia Healy Herbe à poux	Sachant que l'herbe à poux est responsable de causer des allergies et que plusieurs personnes en souffrent pourquoi l'arrondissement ne fait-elle pas une campagne de sensibilisation pour que les citoyens l'éradiquent sur leur terrain? En cette fin de mois d'août, la plante est très présente+++ et ses graines se répandront.
Audrey Colussi Passage à niveau De L'Épée	L'ouverture sur De l'Épée est très attendue afin de faciliter les déplacements inter-quartiers et surtout la mobilité active sécuritaire. Où en sont les discussions avec le CN? Quels sont les plans pour le futur passage à niveau sur de L'Épée entre l'arrondissement VSMP et l'arrondissement Outremont? quel est l'échéancier des travaux?
André Laferrière Déplacement immédiat station BIXI 40 Querbes sud à De l'Épée sud-ouest	30 aout 24 sans avis aux résidents, la station BIXI Laurier/ Querbes nord a été déplacée au 40 Querbes/ Laurier sud. Raison: travaux au nord Laurier fin 25 octobre 24. Résidents Querbes sud en colère. Perte de 2 espaces vignettes (zone 2) acquis après deux ans de demande. Querbes sud très résidentiel retour des vélos très bruyant la nuit dû à l'écho. 40 Querbes habité par 5 bébés de moins de 5ans donc perturbe leur sommeil. Danger grave pour les abonnés vélos car auto en virage de Laurier vers Querbes ne voient pas l'abonné BIXI qui est dans la rue et de dos. Vitesse excessive des autos depuis des années. Emplacement possible devant 14 de l'Épée sud/ouest sens unique vers le nord et abonnés BIXI très visibles. Demandons retrait immédiat de la station Querbes sud à de l'Épée sud/ouest. Refusons emplacement Querbes/sud en permanence. Au nom des résidents Querbes/Laurier/ St-Joseph. André Laferrière 26 Querbes Outremont
France Brosseau Sécurité routière aux abords de l'école St-Germain d'Outremont	Comment expliquez-vous l'inaction de votre administration en ce qui concerne la sécurité routière aux abords de l'école St-Germain, malgré les inquiétudes exprimées et les demandes répétées d'agir concrètement qui ont été formulées autant par la direction de l'école, le conseil d'établissement que les résidents du quartier? Devons-nous attendre une tragédie avant que l'arrondissement fasse quelque chose?
Marc Poulin Reddition de compte	Mme Patreau, cela fait maintenant plus de quatre mois que les citoyens attendent la réponse promise quant au montant que l'administration Tomlinson Patreau avait l'intention d'imputer aux PTI subséquents de l'arrondissement pour financer le Mega projet sportif du Parc Beaubien. Vous avez beau prétendre que le financement était ficelé, sans cette information cruciale, difficile d'accorder crédibilité à votre affirmation. En démocratie, les citoyens sont en droit d'exiger de la transparence de la part de leurs élus.

Micheline Maranda Réponse aux questions des citoyens par les élus	Mme Patreau. Pourquoi vous ne répondez-vous pas à la question légitime de combien vous anticipez affecter le PTI de l'arrondissement pour financer le projet de terrain de soccer du parc Beaubien. Vous affirmez que le financement était ficelé mais les citoyens ne savent pas comment et vous refusez de les éclairer. Pourquoi?
Jocelyne Provost Transport scolaire et application des lois et règlements pertinents	Lors de la dernière réunion du conseil, j'ai posé une question au représentant de la SPVM sur sa compréhension du concept de discrétion dans l'application des lois et des règlements. Comme l'acoustique est très mauvais dans la salle du conseil et que j'ai des problèmes d'audition, j'ai mentionné que j'enverrais ma question par écrit. La voici. Le Code de sécurité routière (art.382) prévoit l'obligation pour le conducteur d'un autobus d'immobiliser son va à l'extrême droite de la chaussée. Il est notoire que les autobus scolaires ne respectent pas cette obligation. Estimez-vous, en tant que policier, que vous pouvez utiliser votre discrétion pour tolérer de manière permanente le non-respect de cette disposition, entre autres ? Si oui, sur quelle base ? Idem pour l'article 8.7 par.6 du Règlement 1171?
Sarah Dorner Stationnement	Pierre Fitzgibbon, ministre de l'économie a dit «si les Québécois espèrent être carboneutres d'ici 2050, il faudra réduire la taille du parc automobile de la province de façon substantielle». Cependant, votre administration utilise les vignettes de stationnement pour encourager les résidents de maintenir le statu quo et décourage les résidents qui veulent passer vers la location occasionnelle ou l'autopartage. Exemple: vous aviez changé la priorité des vignettes de stationnement sur notre rue. Les résidents avec une voiture sont maintenant priorisés mais vous n'aviez considéré aucune mesure pour les résidents qui louent ou utilisent Communauto. On ne doit pas oublier que les plaques d'immatriculation de l'Ontario sont souvent des voitures louées temporairement aux résidents d'Outremont. Que feriez-vous pour corriger cette situation aberrante qui va à l'encontre des principes de la transition écologique?
Thomas Jean Travaux	Il y a plusieurs mois, le permis de démolition du restaurant « Les fillettes » avait été refusé. Depuis quelques jours, des travaux sont en cours sur le stationnement adjacent. Qu'en est-il exactement ? Je vous remercie
Thé Chinh Ngo Double tarifications pour les bornes de recharges pour voitures électriques ou hybrides	J'ai remarqué dernièrement l'installations de parcomètres dans les zones de recharges électriques. Ce qui fait que nous devons payer une double tarification (le parcomètre et la recharge). Comme nous n'avons pas d'accès à un stationnement privé et que l'accès à une borne de recharge publique est notre seule option. Je trouve que c'est injuste pour les résidents qui n'ont pas ce privilège lorsqu'on parle de virage verte. Est-ce que l'option d'alléger les règles (parcomètre) pour les résidents avec vignette de stationnement peut être envisageable.

À 20 h 14, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 25, le conseil reprend ses travaux.

CA24 16 0202

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2024, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA24 16 0203

Prolonger la convention et le calendrier d'activités 2023-2024 du programme Brigade Neige et accorder une contribution financière de 5 761 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal et Outremont pour le programme de la Brigade Neige 2024-2025 / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245574003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE PROLONGER la convention 2023-2024 établissant le versement d'une contribution financière à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 6 décembre 2023 au 30 avril 2025 par le biais d'une convention addenda :

D'APPROUVER le projet de convention addenda 2023-2025 entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions d'utilisation d'un montant de 4 239 \$;

D'AUTORISER la directrice adjointe d'arrondissement – Qualité de vie à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement :

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 5 761 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025 majorant ainsi le montant total de la contribution à 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses;

D'APPROUVER le projet de convention 2024-2025 entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la directrice adjointe d'arrondissement – Qualité de vie à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement :

D'IMPUTER les dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1245574003

CA24 16 0204

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, dont le fiduciaire est la Maison des jeunes d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Dépense provenant de la ville centre

ATTENDU QUE l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté;

ATTENDU QUE la présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier d'Outremont, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245574002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de quartier d'Outremont, pour la période 2024-2025 afin de poursuivre l'élaboration de la première planification stratégique afin de réaliser des actions concrètes en développement social à travers le territoire d'Outremont, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la directrice adjointe d'arrondissement - Qualité de vie, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par la ville centre.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1245574002

CA24 16 0205

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 177 506 \$, toutes taxes applicables incluses, répartie sur trois (3) années, soit 2025, 2026 et 2027 à l'organisme à but non lucratif Casteliers pour poursuivre son programme d'activités et développer de nouvelles offres de service offertes à la communauté / Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU QUE Casteliers est un organisme à but non lucratif, voué à la diffusion des arts de la marionnette et reconnu comme partenaire de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE Casteliers, comme l'arrondissement d'Outremont, est membre depuis 2012 de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA), organisation regroupant des élus de villes du monde entier qui supportent la promotion et le développement des arts de la marionnette;

ATTENDU QUE Casteliers travaille en synergie avec le milieu professionnel en créant des liens avec des théâtres, des diffuseurs, des festivals, des écoles de formation professionnelle et des associations disciplinaires. Parallèlement à sa vocation première de diffuseur spécialisé, Casteliers développe aussi de nombreuses activités saisonnières variées (sensibilisation, résidence et médiation culturelle) qui enrichissent la vie culturelle de la communauté;

ATTENDU QUE l'organisme est soutenu par les Conseils des arts des trois paliers de gouvernements (CAC, CALQ et CAM), par Patrimoine Canada, le MCC, le MRI, le Bureau des festivals de la Ville de Montréal et différents consulats et ambassades étrangers;

ATTENDU QUE le soutien financier obtenu de l'Arrondissement lui permettra d'élargir son offre de services à la communauté afin d'enrichir la vie culturelle de proximité, de s'ouvrir à la diversité, de stimuler la participation citoyenne et développer la pratique artistique amateur;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1248477002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 177 506 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027, à l'organisme à but non lucratif Casteliers dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de services;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1248477002

CA24 16 0206

Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 32 666,75 \$, taxes incluses, à Élévapro Services inc., pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Élévapro Services Inc. (AO-20-18345), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 893,07 \$ à 152 559,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU QUE le 8 septembre 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 88 473,26 \$, taxes incluses, à la firme Élévapro Services inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, à la suite de l'appel d'offres public 20-18345;

ATTENDU QUE le 8 août 2023, le conseil a autorisé la première option de renouvellement au montant de 31 419,81 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE à la suite de l'analyse du besoin par l'équipe de la direction d'arrondissement adjointe - qualité de vie, il a été décidé de procéder au deuxième renouvellement de l'entente qui viendra à échéance le 30 septembre 2024;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée de 3,97 % pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement;

ATTENDU QUE la deuxième option de renouvellement couvre la période comprise entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat accordé à la firme Élévapro Services inc. pour une durée additionnelle de douze (12) mois pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont majore le montant total du contrat de 32 666,75 \$, taxes incluses, pour un total de 152 559,82 \$, taxes incluses;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'EXERCER la première option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 32 666,75 \$, taxes incluses, à la firme Élévapro Services inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense totale de 32 666,75 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC de 3,97 %, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, dans le cadre du contrat accordé à la firme Élévapro Services inc. (réf. : 1208145005, résolution : CA20 16 0258), majorant ainsi le montant du contrat de 119 893,07 \$ à 152 559,82 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1245619004

CA24 16 0207

Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2024

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2024.

30.01 1240219010

CA24 16 0208

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2024

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2024.

30.02 1240219011

CA24 16 0209

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2024

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2024.

30.03 1240219012

CA24 16 0210

Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2024

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2024.

30.04 1240219013

CA24 16 0211

Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2024 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024, comparativement à la même période l'an dernier

DÉPOSER la projection des résultats de l'exercice financier 2024 en date du 30 juin 2024 et de l'état des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2024 comparé avec ceux du 30 juin 2023.

30.05 1243711014

CA24 16 0212

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1243711015

CA24 16 0213

Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 5 854 985 du cadastre de Québec (1220, avenue Lajoie)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247776006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment sis sur le lot 5 854 985 du cadastre de Québec (1220, avenue Lajoie).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1247776006

CA24 16 0214

Accepter la demande d'indemnisation pour un montant total de 679 084,03 \$ taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour 354 359 \$ et le budget de dépenses contingentes pour 324 725,03 \$ correspondant à la portion admissible de la différence entre l'estimé et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement

ATTENDU QUE le chalet du parc Saint-Viateur a été construit en 1927 et qu'il est situé dans un secteur de valeur patrimoniale d'intérêt municipal dite exceptionnelle;

ATTENDU QUE le chalet du parc Saint-Viateur a été endommagé par un incendie le 11 novembre 2021, que le bâtiment a été lourdement endommagé et qu'il demeure fermé depuis cette date;

ATTENDU QUE pour être admissible au « Programme d'auto-assurance de la ville afin de pourvoir aux réclamations diverses liées au vol ou aux dommages subis sur des biens à la suite d'un sinistre ou d'un accident », le sinistre doit résulter d'événements majeurs tels qu'un feu, un vandalisme, une inondation ou toute autre catastrophe naturelle;

ATTENDU QU'À la suite de l'incendie du chalet du parc Saint-Viateur, l'arrondissement a communiqué avec la ville afin de faire entériner l'acceptation de sa réclamation et de son financement à partir du budget corporatif des « Crédits pour dépenses contingentes » et que les travaux et services professionnels ont fait objet de deux remboursements déjà, à même les surplus de gestion de l'année 2022 (410 700 \$) et 2023 (2 126 400 \$, dont 25 021,15 \$ en services professionnels supplémentaires et 2 101 371,21 \$ pour les coûts de travaux estimés);

ATTENDU QU'À la suite à l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, le coût des travaux du contrat de base est passé d'une valeur estimée de 2 101 371,21 \$, taxes nettes, à un montant de 2 780 455,24 \$, taxes nettes;

ATTENDU QU'À la suite à l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, la part revenant au fonds d'auto-assurance du coût des travaux, en incluant 15 % de contingences et 1 % de variation de quantités, s'élève à une valeur de 3 225 328,08 \$, créant un écart de 1 123 956,87 \$ taxes nettes avec le montant précédemment remboursé de 2 101 371,21 \$ taxes nettes;

ATTENDU QUE les coûts en contingences et en variation de quantité, s'ils sont admissibles au fonds d'auto-assurance, sont des dépenses hypothétiques qui ne pourront être remboursées qu'après avoir été en réellement encourues lors des travaux, mais que l'arrondissement doit engager des sommes pour en garantir leur disponibilité;

ATTENDU QUE pour être en mesure d'accorder un contrat pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du par Saint-Viateur, l'écart de 1 123 956,87 \$, taxes nettes, a dû être financé à même le surplus libre et des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement et qu'il ne pourra être utilisé avant le remboursement du fonds d'auto-assurance qui sera versé dans le cadre des surplus de gestion 2024, au mois de juin 2025;

ATTENDU QUE ce montant de 1 123 956,87 \$, taxes nettes, se ventile en trois (3) volets, à savoir, un montant de 679 084,03 \$, taxes nettes, pour les travaux au contrat de base de rénovation et de mise aux normes, un montant de 417 068,41 \$, taxes nettes, à titre de budget des contingences et un montant de 27 804,55 \$, taxes nettes, à titre de budget de variation des quantités;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite recevoir le montant de 679 084,03 \$, taxes nettes, afférent au coût de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur cette année, sans avoir à attendre le versement, en 2025, des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246613001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DEMANDER au Comité exécutif d'accepter la demande d'indemnisation pour un montant total de 679 084,03 \$ taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour 354 359 \$ et le budget de dépenses contingentes pour 324 725,03 \$ correspondant à la portion admissible de la différence entre l'estimé et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1246613001

CA24 16 0215

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement des débarcadères pour personnes à mobilité réduite existants dans l'arrondissement d'Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chapitre C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise l'agrandissement des débarcadères pour personnes à mobilité réduite existants dans l'arrondissement d'Outremont au *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.01 1245069020

CA24 16 0216

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 142 - Modification des règles de stationnement sur le tronçon des avenues Bloomfield et Champagneur entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chapitre C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteur 142 - Modification des règles de stationnement sur le tronçon des avenues Bloomfield et Champagneur, entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise le secteur 142 - Modification des règles de stationnement sur le tronçon des avenues Bloomfield et Champagneur, entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.02 1245069021

CA24 16 0217

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet du règlement vise à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chapitre C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à ajuster certaines dispositions relatives aux nuisances sur les rues piétonnes au *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*.

40.03 1246723002

CA24 16 0218

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de septembre 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de septembre 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Épluchette Frisson de colline** » organisée par le CPE Frisson de colline;
- Événement « **Fête des voisins Hartland** » organisée par les résidents de l'avenue Hartland;
- Événement « **Sécurité Publique d'Outremont** » organisée par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Déjeuner sur l'herbe** » organisée par l'Association des voitures anciennes du Québec, à la suite de l'annulation de l'événement du 18 août 2024 autorisé par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 août 2024;
- Événement « **Fête des récoltes** » organisée par l'organisme Outremont en famille et devant se tenir au parc Beaubien le 29 septembre 2024;
- Événement « **Cross-Country du primaire** » organisé par le Collège Stanislas et devant se tenir au parc Beaubien le 4 octobre 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1246737011

CA24 16 0219

Déposer l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont

DÉPOSER l'analyse de faisabilité de la première série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont.

60.01 1245443004

CA24 16 0220

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Souligner la journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2024

ATTENDU QUE la Journée internationale de la démocratie est célébrée depuis 2007 par l'Organisation des Nations Unies et est tirée de l'adoption, en septembre 1997, de la Déclaration universelle sur la démocratie;

ATTENDU QUE la démocratie est essentielle au fonctionnement de notre société, permet l'implication des citoyens dans son développement et s'exerce partiellement dans plusieurs pays;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de l'importance de la démocratie;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal déploie plusieurs mécanismes démocratiques depuis de nombreuses années (conseil municipal et d'arrondissement, commissions permanentes, budgets participatifs, Office de Consultation Publique de Montréal, Élection Montréal, etc.);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal soutient des organisations, dont Concertation Montréal, qui contribuent au développement et au maintien de la vie démocratique;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE PROCLAMER la journée du 15 septembre comme celle de la *Journée internationale de la démocratie*;

DE SOULIGNER l'importance de la démocratie, à travers l'éducation dès le plus jeune âge et la valorisation des instances qui la portent;

DE SOULIGNER l'importance de la participation citoyenne, en particulier celle des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, dans le processus démocratique;

D'ENCOURAGER les initiatives visant à sensibiliser les citoyen.ne.s quant à leur rôle crucial dans le maintien et le développement de la démocratie.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 39.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 octobre 2024.